

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 18.02.2016	Heure 19h31	Numéro 16.314	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC									
Titre : Les touristes aux abris, nos hôtels sont tous occupés									
Contenu : <p>Depuis quelques mois, l'Hôtel La Croisée à Malvilliers occupe ses chambres par des requérants d'asile et la presse nous apprend que dès le 1^{er} avril prochain, l'Auberge La Clé des champs à Tête-de-Ran va héberger également des requérants d'asile. De plus, l'État aurait signé un bail de 10 ans avec le propriétaire. Le directeur de l'office du tourisme neuchâtelois s'en inquiète à juste titre.</p> <p>Dès lors, le groupe UDC souhaite savoir:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le Conseil d'État a-t-il l'intention de louer encore beaucoup d'hôtels?2. Quelle est la différence de coût par personne entre le logement en abri et en hôtel?3. La Confédération soutient-elle ces procédés et si oui, participe-t-elle au financement?									
Réponse écrite demandée: <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non									
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Marc Schafroth									
<table border="1"><thead><tr><th>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</th><th>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</th><th>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</th></tr></thead><tbody><tr><td>Danielle Borer</td><td>Didier Calame</td><td>Jean-Charles Legrix</td></tr><tr><td>Sylvia Schulé</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Danielle Borer	Didier Calame	Jean-Charles Legrix	Sylvia Schulé		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :							
Danielle Borer	Didier Calame	Jean-Charles Legrix							
Sylvia Schulé									